

## TARIFS, MODALITES 2018 -2019

### 1- TARIFS

L'École Jeanne d'Arc est un établissement en contrat d'association avec l'État et à ce titre l'enseignement y est gratuit. Toutefois, des charges ne sont pas prises en compte par la loi et notamment :

- L'entretien, la rénovation des locaux et les constructions
- Les frais afférents à l'Enseignement Catholique

L'établissement propose un certain nombre de services aux familles (demi-pension, garderie, études du soir encadrées et surveillées pour les élèves de primaire, accueil du matin surveillé).

#### ➤ Les tarifs 2018- 2019 :

La Contribution des familles par mois d'Octobre à Juillet (au 10 de chaque mois)	Maternelle et Primaire
Arrhes fixes (Responsabilité Civile St Christophe, 3 séances de cinéma et les activités culturelles et éducatives)	23 € à l'inscription
Mensualité contribution des familles et fournitures	39,90 €/mois
Cotisation annuelle à l'APEL (association parents) (Facultatif)	1 cotisation par famille 27€ (ordre OGEC)

Etude et garderie	Forfait mois	Occasionnelle
Etude du soir de 16h30 à 17h30	23 €	
Garderie de 16h30 à 19h	17 €	2 €

#### ➤ Le prix des repas

##### Primaire

2018-2019	Prix d'un repas	Taris annuel par élève	Tarif mensuel par élève
forfait 2 jours	4,25 €	306 €	30,60 €
forfait 3 jours	4,25 €	459 €	45,90 €
forfait 4 jours	4,25 €	612 €	61,20 €
occasionnels	4,80 €		

##### Maternelle

2018-2019	Prix d'un repas	Tarif annuel par élève	Tarif mensuel par élève
forfait 2 jours	3,95 €	284,40 €	28,44 €
forfait 3 jours	3,95 €	426,60 €	42,66 €
forfait 4 jours	3,95 €	568,80 €	56,88 €
occasionnels	4,20 €		

Le paiement des repas est lissé sur l'année, sur la base de 10 mensualités. **Les absences, au-delà de 3 jours consécutifs uniquement pour raisons médicales, seront décomptées en juin, lors de la dernière échéance avec un justificatif médical obligatoire à l'appui.**

### 2-MODALITES DE PAIEMENT

**Nous recommandons le paiement par prélèvement mensuel automatique.**

Ce mode de paiement présente un double intérêt : d'une part, il permet pour les familles de répartir les dépenses sur toute l'année, et d'autre part de faciliter les tâches du service comptable.

Pour les spécificités de paiement (couple séparés, tiers personne, ...) merci d'en faire part au secrétariat.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Mme BETIN au service comptabilité.

La Directrice  
Mme LUQUIAU

La comptable  
Mme BETIN